

## SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE

27 février 2012

N° 2012/06

## **SNPS** Info

## PAYER POUR POUVOIR TRAVAILLER? NON!!!

Via l'Info Nouvelles numéro 2089 du 16 février 2012, la police fédérale signale que, depuis ce début d'année, elle est passée à un nouveau système de comptabilité, le système FEDCOM. De ce fait, un retard s'est créé dans le remboursement des frais médicaux. On nous promet d'essayer de résorber ce retard aussi vite que possible, sans toutefois nous signaler la date à laquelle le système FEDCOM sera opérationnel.

Plusieurs de nos membres ont attiré notre attention sur des problèmes similaires rencontrés dans le cadre du remboursement de voyages de service, et en particulier en cas de mission à l'étranger. Le 13 février, suite à notre demande, DGS/DSF a confirmé qu'il y avait effectivement un retard avec la régularisation des droits financiers et le remboursement des frais exposés par le membre du personnel. Il est par ailleurs précisé qu'on travaille activement à une solution.

Manifestement, les problèmes ne se résolvent pas aussi rapidement qu'espéré si bien que vous risquez de devoir attendre beaucoup plus longtemps le remboursement des frais encourus, avec toutes les conséquences négatives y liées. Pour éviter cela, nous vous conseillons vivement, pour toute mission à l'étranger, de quelque nature qu'elle soit, de demander une avance sur les indemnités et frais estimés. En outre, ne vous fiez pas davantage à la Corporate Card, alternative qui ne semble pas non plus fonctionner.

Au cas où vous n'obtiendriez pas d'avance et où vous ne disposeriez pas vous-même de réserve suffisante pour avancer personnellement les frais pour une longue période (plusieurs mois), vous devriez envisager de postposer, voire même d'annuler, votre participation à une mission à l'étranger.

Le SNPS va insister auprès de l'autorité pour que, non seulement les remboursements reprennent aussi vite que possible, mais aussi pour que, le cas échéant, les frais supplémentaires consécutifs à ce retard dans les remboursements soient compensés, par l'autorité.

Gert Cockx Président National